



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°30-2019-007

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2019

# Sommaire

## **D.D.P.P. du Gard**

30-2019-01-07-006 - Arrêté levant partiellement l'interdiction de pêche en vue de la consommation et/ou de commercialisation de poissons d'eau douce sur le fleuve Rhône dans le département du Gard (2 pages) Page 3

## **DDCS du Gard**

30-2019-01-10-004 - Arrêté concernant la constitution du comité médical pour le Dr Aurélie ARIBAU LACROIX, praticien hospitalier attaché au CHU de Nîmes. (2 pages) Page 6

30-2019-01-10-003 - Arrêté Dr Karine CAMBON, PH à temps partiel au CHU de Nîmes, dont l'état de santé nécessite l'attribution d'un congé longue maladie à compter du 22/12/2016 jusqu'au 21/06/2019 inclus. (2 pages) Page 9

## **DDTM du Gard**

30-2019-01-11-001 - Arrêté prescrivant des mesures d'urgence suite à une situation de danger sanitaire ponctuel dans un logement situé 3044 chemin du mas de Paran sur la commune de Nîmes - parcelle IZ 0048 identifié sous le numéro invariant 3018990489033 (2 pages) Page 12

## **DSDEN du Gard**

30-2019-01-09-001 - Arrêté de composition du CHSCT départemental du Gard (2 pages) Page 15

## **Préfecture du Gard**

30-2019-01-10-001 - AP CREATION COMMISSION DE CONTROLE - COMMUNES PLUS DE 1000 HABITANTS (8 pages) Page 18

30-2019-01-10-002 - AP PORTANT COMMISSION DE CONTROLE - COMMUNES MOINS DE 1000 HABITANTS (9 pages) Page 27

30-2019-01-11-002 - Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Rodilanum et la cessibilité des propriétés ou parties des propriétés nécessaires à sa réalisation sur le territoire de la commune de Rodilhan. (10 pages) Page 37

## **Sous-préfecture d'Ales**

30-2019-01-07-007 - arrêté autorisation emprunt (2 pages) Page 48

D.D.P.P. du Gard

30-2019-01-07-006

Arrêté levant partiellement l'interdiction de pêche en vue  
de la consommation et/ou de commercialisation de  
poissons d'eau douce sur le fleuve Rhône dans le  
département du Gard



PREFET DU GARD

Direction départementale  
de la protection des populations

courriel : [ddpp@gard.gouv.fr](mailto:ddpp@gard.gouv.fr)

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°

### **levant partiellement l'interdiction de pêche en vue de la consommation et/ou de commercialisation de poissons d'eau douce sur le fleuve Rhône dans le département du Gard**

Le préfet du Gard  
chevalier de la légion d'honneur

- VU le règlement (CE) n°1881/2006 du 19 décembre 2006 de la Commission portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants de denrées alimentaires ;
- VU la Charte de l'Environnement ;
- VU le code de l'Environnement ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;
- VU le code de santé publique, notamment son article L.1311-2 ;
- VU le code de la consommation, notamment ses articles L.444-1 et L.454-1 et suivants ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA, préfet du Gard ;
- VU l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) du 22 juillet 2015 relatif à l'évaluation du risque lié à la contamination des poissons de rivière par les PCB selon les mesures de gestion mises en œuvre ;
- VU l'instruction interministérielle du 19 avril 2016 des ministres en charge de l'agriculture, de la santé et de l'environnement relative à l'évolution des mesures de gestion concernant la contamination des poissons de rivière par la polychlorobiphényles (PCB) à la suite de l'avis de l'Anses n°2014-SA-122 et 2011-SA-039 du 22 juillet 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2009-138-5 du 18 mai 2009 portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de certaines espèces de poissons du fleuve Rhône ;

Toute correspondance doit être adressée, sous forme impersonnelle, à Monsieur le directeur départemental de la protection des populations  
Services de l'Etat en Vaucluse 84905 AVIGNON CEDEX 9

2 portions de poissons par semaine, dont une à forte teneur en oméga 3, en variant les espèces (eau de mer ou eau douce) et les lieux d'approvisionnement .

Pour les poissons d'eau douce fortement bio accumulateurs : barbeau, brème, carpe, gardon, silure, 1 fois tous les 2 mois pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes ainsi que les enfants de moins de 3 ans, les fillettes et les adolescentes ; 2 fois par mois pour le reste de la population.

L'anguille, poisson très fortement bio accumulateur, est à consommer de façon exceptionnelle quel que soit le bassin versant. Les civelles ne sont pas concernées.

Les fédérations de pêche informent leurs adhérents de ces recommandations.

#### **Article 4 - Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

#### **Article 5 - Publication**

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur général de l'agence régionale de santé, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale et les maires du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'un affichage dans les communes du Gard, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Une copie du présent arrêté est délivrée aux maires du Gard et au préfet de bassin, préfet du Rhône.

le 07 JAN. 2019

le préfet,

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

François LALANNE

DDCS du Gard

30-2019-01-10-004

Arrêté concernant la constitution du comité médical pour  
le Dr Aurélie ARIBAU LACROIX, praticien hospitalier  
attaché au CHU de Nîmes.

*Arrêté concernant la constitution du comité médical pour le Dr Aurélie ARIBAU LACROIX,  
praticien hospitalier attaché au CHU de Nîmes*



Liberté • Egalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU GARD**

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
Comité médical des praticiens hospitaliers

Nîmes, le 10 JAN 2019

ARRETE n°

**Le Préfet du Gard**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles R.6152.38 à R.6152.39 portant statut des praticiens hospitaliers attachés ;

**Vu** la lettre de saisine de Mr le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes en date du 20 septembre 2018 ;

**Vu** la lettre de la Commission Médicale d'Établissement en date du 24 septembre 2018 ;

**Vu** la lettre de **Mme le Dr Aurélie ARIBAU LACROIX** en date du 01 octobre 2018, sollicitant la saisine du comité médical ;

**Vu** la demande de désignation à l'ARS des médecins chargés de composer le comité médical, en date du 22 novembre 2018 ;

**Sur** proposition du Médecin Inspecteur de Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie ;

ARRETE

**Article 1 :**

Le comité médical chargé de statuer sur le cas de **Mme le Dr Aurélie ARIBAU LACROIX**, praticien hospitalier attaché spécialisé en chirurgie dentaire au Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, est constitué de la manière suivante :

- Mr le Dr Ahmad SULAIMAN, Psychiatre, coordonnateur du comité médical, Centre Médical Psychologique – Espace Perréal 2 Bd Mourrut à 34500 Béziers ;
- Mme le Dr Emmanuelle GATTINARI, Psychiatre, Centre Médical Psychologique – Espace Perréal 2 Bd Mourrut à 34500 Béziers ;
- Mr le Dr Manuel WAGNER, Psychiatre, Centre Hospitalier Psychiatrie secteur 11, 2 rue Valentin Haüy BP .740 à 34525 Béziers.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
Mas de l'Agriculture – 1120 route de Saint-Gilles – BP 39081 – 30972 NIMES CEDEX 9  
Tel. : 04.30.08.61.20 – Fax. : 04.30.08.61.21

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11/01/1965 modifié par le décret n°83-1025 du 28/11/1983, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16, avenue Feuchères – dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard, le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P/ Le Préfet, et par délégation,  
La Directrice Départementale  
de la Cohésion Sociale,



  
Isabelle KNOWLES



DDCS du Gard

30-2019-01-10-003

Arrêté Dr Karine CAMBON, PH à temps partiel au CHU  
de Nîmes, dont l'état de santé nécessite l'attribution d'un  
congé longue maladie à cpter du 22/12/2016 jusqu'au

*Arrêté Dr Karine CAMBON, PH à temps partiel au CHU de Nîmes, dont l'état de santé nécessite  
l'attribution d'un congé longue maladie à cpter du 22/12/2016 jusqu'au 21/06/2019 inclus.*

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
Comité médical des praticiens hospitaliers

Nîmes, le 11 JAN. 2019

ARRETE n°

**Le préfet du Gard**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles R.6152.229 à R.6152.233 portant statut des praticiens hospitaliers exerçant leur activité à temps partiel ;

**Vu** la lettre de **Mme le Dr Karine CAMBON** en date du 10 mars 2018, demandant de bénéficier de l'attribution d'un congé longue maladie ;

**Vu** la lettre de saisine de Mme la Directrice Adjointe du Centre Hospitalier de Bagnols/Cèze en date du 29 mars 2018, demandant la saisine du comité médical pour **Mme le Dr Karine CAMBON** ;

**Vu** l'expertise médicale réalisée par le comité médical en date du 22 octobre 2018 ;

**Sur** proposition de Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard ;

ARRETE

**Article 1 :**

L'état de santé de **Mme le Docteur Karine CAMBON**, praticien hospitalier à temps partiel au Centre Hospitalier de Bagnols/Cèze, nécessite l'attribution d'un congé longue maladie à compter du 22 décembre 2016 pour une durée de deux ans et six mois, soit jusqu'au 21 juin 2019 inclus.

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11/01/1965 modifié par le décret n°83-1025 du 28/11/1983, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16, avenue Feuchères – dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Gard, la Directrice Adjointe du Centre Hospitalier de Bagnols/Cèze, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P/ Le Préfet, et par délégation,  
La Directrice Départementale  
de la Cohésion Sociale,



Isabelle KNOWLES

DDTM du Gard

30-2019-01-11-001

Arrêté prescrivant des mesures d'urgence suite à une situation de danger sanitaire ponctuel dans un logement situé 3044 chemin du mas de Paran sur la commune de Nîmes - parcelle IZ 0048 identifié sous le numéro invariant 3018990489033



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 11 JAN. 2019

Service Urbanisme et Habitat  
Unité Habitat Indigne  
Réf. : SUH/HI  
Affaire suivie par : Hélène Jacquet-Fontaine  
Tél : 04.66.62.64.67  
Courriel : helene.jacquet-fontaine@gard.gouv.fr

## ARRETE N°

**Prescrivant des mesures d'urgence suite à une situation de danger sanitaire ponctuel  
dans un logement situé 3044 chemin du mas de Paran sur la commune de Nîmes -  
parcelle IZ 0048  
identifié sous le numéro invariant 3018990489033**

**Le Préfet du Gard  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L 1311-4;

VU le Règlement Sanitaire Départemental et plus particulièrement son article 40 ;

VU le rapport d'enquête établi par l'inspecteur de salubrité du service prévention des risques de la ville de NIMES agissant en qualité de service communal d'hygiène et de santé en date du 9 janvier 2019, rapport faisant état de l'absence d'alimentation en eau potable dans le logement occupé par M Olivier PERRIER;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-30-10-29-003 du 29 octobre 2018 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer ;

VU la décision du directeur départemental des territoires et de la mer n°2018-AH-AG-04 du 2 novembre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

**CONSIDERANT** qu'il ressort du rapport de l'inspecteur de salubrité que l'absence d'eau potable dans le logement présente un danger sanitaire ;

**CONSIDERANT** que cette situation présente un risque grave et imminent pour la santé des occupants du logement et nécessite une intervention urgente ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

## ARRETE

### Article 1 :

**Dans un délai de 48 heures** à compter de la notification du présent arrêté, M. Didier MEISSONNIER, demeurant 3044 chemin du mas de Paran 30000 NIMES, est mis en demeure de faire cesser les risques sanitaires constatés dans le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble 3044 chemin du mas de Paran à Nîmes (numéro invariant 301890489033). **Pour ce faire, il est tenu de rétablir l'alimentation en eau du logement dans un délai de 48 heures.**

### Article 2 :

En cas de non-exécution des mesures prescrites dans les délais impartis à compter de la notification de la présente mise en demeure, le maire de Nîmes, ou à défaut le Préfet, procédera à leur exécution d'office aux frais du propriétaire mentionné dans l'article 1, sans autre mise en demeure préalable.

La créance en résultant sera recouvrée comme en matière de contributions directes.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire mentionné à l'article 1. Il sera transmis à Monsieur le Maire de NIMES,

Il sera également affiché à la mairie de NIMES, ainsi que sur la façade de l'immeuble.

### Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif sis 16, avenue Feuchères CS 88010 - 30941 NÎMES cedex 09, dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

### Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le Maire de NIMES, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, les agents de police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui prendra effet à compter de sa notification.

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur départemental des territoires  
et de la mer,  
L'adjoint au chef de service habitat et construction



Jean-François ROUSSEL

DSDEN du Gard

30-2019-01-09-001

## Arrêté de composition du CHSCT départemental du Gard

*Arrêté de composition du CHSCT départemental du Gard*

**ARRÊTÉ du 9 janvier 2019**  
**Fixant la composition du CHSCT départemental du Gard**

**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU GARD**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018;

**Vu** l'arrêté du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

**Vu** le procès-verbal de dépouillement de scrutin du 6 décembre 2018 et de répartition des sièges au comité technique académique ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de Montpellier :

Organisations syndicales	Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
FSU Engagé-es au quotidien	3 sièges	3 sièges
UNSA Education	2 sièges	2 sièges
FORCE OUVRIERE FNEC FP	1 siège	1 siège
SNALC, SNE, SPLEN-SUP affiliés à la CSEN	1 siège	1 siège



**Article 2 :**

Les organisations syndicales énumérées à l'article 1er disposent d'un délai maximal de quinze jours pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants, à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général de la direction académique des services de l'Education Nationale du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 9 janvier 2019



Laurent NOE

Préfecture du Gard

30-2019-01-10-001

**AP CREATION COMMISSION DE CONTROLE -  
COMMUNES PLUS DE 1000 HABITANTS**

Direction de la Citoyenneté et la Légalité  
Bureau des Élections et de la Réglementation  
Générale

Réf. : DCL/BERG  
Affaire suivie par : Mickaël Ruegger  
☎ 04 66 36 41 82  
☎ 04 66 36 41 76  
[Mél : pref-suivi-des-elus@gard.gouv.fr](mailto:pref-suivi-des-elus@gard.gouv.fr)

Nîmes, le 10 JAN. 2019

Arrêté n°  
portant création et nomination des membres des  
commissions de contrôle chargées de la  
régularité des listes électorales des communes  
de 1000 habitants et plus pour le département du  
GARD

Le préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral, notamment les article L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des  
modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31  
décembre 2019,

Vu les propositions des maires des communes concernées,

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du  
département du Gard,

Considérant qu'il convient de créer une commission de contrôle à compter du 10 janvier  
2019 dans chaque commune du département du GARD et de nommer, pour la période du 10  
janvier 2019 à mars 2020, date du renouvellement intégral des conseils municipaux, les  
membres de ces commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : est créée, une commission de contrôle à compter du 10 janvier 2019, pour les  
communes du département du Gard de 1000 habitants et plus, composée :

- de cinq conseillers municipaux

OU


- d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance dans les cas des communes où :

- une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ;
- il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues pour les communes de 1000 habitants et plus ;
- aucun conseiller municipal n'est prêt à participer à la commission de contrôle sur la base du volontariat .

Article 2 : sont désignés, pour la période du 10 janvier 2019 à mars 2020, date du renouvellement intégral des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Gard et les maires des communes du département du GARD sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet,  
le secrétaire général  
  
François LAMONTE

ARRONDISSEMENT DALES - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (30)

1 <sup>er</sup> conseiller Municipal	2 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	3 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	4 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	5 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	COMMUNES
Mme Valérie MEUNIER	M. Jean-Régis MASSON	M. Cyril LAURENT	M. Jean-Michel SUAU	M. Benjamin MATHEAUD	ALES
Mme Danielle NUIN	M. Frédéric HALLEY DES	Mme Arlette TIRFORT	M. Jacques FAISSE	M. Pierre LEMAIRE	ANDUZE
Mme Marie-Josèphe FRONT	Mme Sylvie DUMAS	M. Bruno BENOI	Mme Annie MAZY	Mme Monique LOBIER	BAGARD
Mme Sylvie PESENTI	Mme Christine ROUX	M. Rodolph PELLIER	M. Guy MALACHANE	M. René SANSONETTI	BESSEGES
Mme Monique LAFONT	Mme Colette DECAVEL	Mme Daniele SORIN	Mme Corinne PANTEL	M. Robert MISSUD	BOISSET-ET-GAUJAC
M. Roger LIVRIZZI	Mme Carole HELLER	Mme Magalie ROUIDIL	M. Kamel BELKACEMI	M. Alain FABRE	CENDRAS
Mme Janie ALIBERT	M. René VOILLIARD	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Rose FEUEURBACH	M. Julien GARGANO	GAGNIERES
M. André SERRANO	M. André BRUN	M. André ALBEROLA	Mme Rosemonde JOUVE	M. Jean-Louis CHAPUS	GRAND-COMBE (LA)
Mme Marie-Danielle DUBERGEY	M. Michel FORESTIER	M. Jean-Marie MONTCHAMP	M. Jean-Philippe DIRRENBARGER	Mme Colette RUEGGER	MEJANNES-LES-ALES
M. Yann RICHE	Mme Chrystelle BOULARD	Mme Alice VILLEMAGNE	M. Michel GORDOT	M. Daniel SAUVAGE	MONS
M. Michel DUBRUC	M. Richard POMARET	M. Georges TISSIER	Mme Florence NIEL	Mme Bénédicte DUGUET	RIBAUTE-LES-TAVERNES
M. David FOULGON	Mme Laure MAGNY	M. Jean-Noël ANZIANO	M. Pascal MARTINEZ	M. Ludovic DUMAS	ROUSSON
M. Jacques SABOURIN	Mme Marie GOTTI	Mme Laurence SERRA	M. Bernard KONIG	Mme Renée BOISSIER	SAINT-AMBROIX
Mme Elisabeth DATO	Mme Marie-Christine ROUX	Mme Nathalie THIBONNIER	M. William MALAVELLE	M. Jean SIRVIN	SAINT-CHRISTOL-LES-ALES
en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation	SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET
Mme Jasmine FRAISSE	Mme Jocelyne MEYRUEIS	M. Laurent CLERC	M. Didier CROZE	M. Patrick GUY	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS
Mme Sabine BRETONVILLE	Mme Mireille LALLEMAND	M. Lionel DUMAS	Mme Martine QUET	M. Emile MOREAU	SAINT-JEAN-DU-GARD
Mme Nicole MANSSION	Mme Nicole GAZILHOU	Mme Evelyne BOUACID	M. Samuel BONNY	M. Jean-Christophe CARNIER	SAINT-JEAN-DU-PIN
M. Pierre PIC	M. Fabrice DALVERNY	Mme Virginie PROST	Mme Loraine JULLIAN SICARD	M. Alain BASSET	SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS
M. Daniel VERDELHAN	M. Claude MERLE	Mme Lysiane GUY	M. Christian GUIN	Mme Régine BERARD DE MALAVAS	SALINDRES
M. René BARBUT	Mme Zina BOUDACHE	M. Alexandre LOI	M. Christian GLOIREUX	M. Rémi MARC	SALLES-DU-GARDON (LES)
Mme Liliane ALLEMAND	Mme Marie-Laure LANOIR	M. Michael LE BOEDEEC	M. Alain PARISOT	Mme Annick GAROSSINO	VEZENOBRES

ARRONDISSEMENT DE NIMES - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (97)

1 <sup>er</sup> conseiller Municipal	2 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	3 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	4 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	5 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	COMMUNES
M. Claude LAURIE	M. Alain BAILLIEU	Mme Véronique BONVICINI	M. Fabrice LABARUSSIAS	M. Stéphane PIGNAN	AIGUES-MORTES
M. Dominique CABOT	Mme Danièle LABATUT	M. Pascal MAILLARD	Mme Françoise RAVIER	M. Jack POTAVIN	AIGUES-VIVES
Mme Bernadette MAUMEJEAN	Mme Marie PASQUET	Mme Martine GERAUD-COTTINO	M. Louis-Paul ANDRAUD	Mme Adeline PASQUALINI	AIMARGUES
M. Raymond PUGNOUD	M. Danèle DUDZIAK	M. Philippe MALBRANQUE	M. Daniel JABOUIN	M. Michel DAUBIE	ANGLES (LES)
M. Gérard DAUTREPE	M. Franck GIBERT	Mme Valérie JACOB	M. Jean GUYER	M. Jean-Claude POINSIGNON	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLIAC
Mme Françoise TURRIBIO	Mme Simone CORONECOS	M. Didier LEBOIS	M. Pierre CARPENTIER	Mme Mireille GASSIER	AUBORD
en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation	BAGNOLS-SUR-CEZE
M. Maurice MOURET	M. Roger ROLLAND	Mme Yvette CIMINO	M. Maurice CONTESTIN	M. Yves GERMAIN	BEAUCAIRE
Mme Irène FAYVSE	Mme Lise BRUNEL	M. Sébastien DELDON	M. Sébastien BARCELO	Mme Mylène CAYZAC-PRAME	BEAUVOISIN
Mme Corinne TIMOTHEE	M. Michel BEAUD	Mme Marylène GUERRIN	M. Alex LAVAL	Mme Emmanuelle GAVANON	BERRINS
M. Frédéric ETIENNE	M. Jean-Paul GRANIER	M. Jérôme PANTEL	M. Alain DUCROS	Mme Nathalie SIMONE	BELLEGARDE
Mme Denise BECOURT	M. Luc FUGIER	M. Eric MOUSSARD	M. Alain ZAMMIT	M. Philippe CLAUSSÉ	BEZOUCE
M. Jean-Paul FOSSEY	M. Aurélien CARDIN	Mme Mata CHAHABIAN	M. Jean-Paul SORRIUAUX	M. Raymond VEYRAS	BOUILLARGUES
M. André THIBAUDET	M. Patrick WEGER	Mme Annick AZEMARD	M. Jean-Marie SALLIARD	Mme Nataïa TEISSEIRE	CABRIERES
M. Claude LANGLADE	Mme Anne COURTIOL	M. Eric BERRUS	Mme Reine BOUVIER	M. Patrick BERGER	CALLAR (LE)
M. Jean MICHEL	Mme Paule DALLENBACH	M. Jean ZERBIB	M. Philippe SZYMANSKI	M. Marcel DEVAUX	CAISSARGUES
Mme Alice VIGNAUD	Mme Evelyne VALE	M. Christophe VENTURA	M. Jean-Claude SKAFF	Mme Florence AVIS	CALMETTE (LA)
Mme Françoise PANAFIEU	Mme Martine VILLENEUVE	M. Jacky CLAVAIROLLE	Mme Jocelyne BONNET-CARBONNELL	M. Alexandre TROUILLARD	CALVISSON
Mme Marène SORET	M. Valentin GOISBAULT	M. Cédric ROUSSEL	Mme Géraldine VILAR	M. Joachim VALLESPI	CASTILLON-DU-GARD
M. Pascal CHAUVETTE	Mme Isabelle HARRAND	Mme Marion MANZANARES	M. André OLIVE	M. Jacques MANTOUX	CLARENSAC
Mme Karine PETE	M. Didier VERON	Mme Valérie CARREAU	Mme Lucile CHARNOT	M. Jean-Luc NAZON	CODOGNAN
M. Maurice BARDOC	Mme Sabine REVEL	M. Michel GALZY	Mme Mireille TRAVERA	Mme Nadine DUJON	COLLIAS
M. Pascal MILLAUD	Mme Josiane FUZILLET	Mme Rose GARCIA	Mme Brigitte LHERMET	M. Jean-Yves CARIOU	COMPS
M. Dominique VINCENTI	M. Nicolas VALETTE	Mme Frédéric BRUNEL	Mme Mireille WOLF	Mme Josiane BERTHON BOGUD	CONGENIES
Mme Martine HOUJRAL	Mme Chantal SINTES	Mme Marie PEREZ	M. Gérard CHEVALIER	M. Michel DIEUDONNE	CONNAUX
M. Robert SIMÉON	Mme Valérie TRIGUEROS	M. Laurent ALVAREZ	Mme Delphine QUINTARD	Mme Justine BERNAT	FONS
M. Robert MALKOWSKI	M. Martial CARMINATI	Mme Sophie LEMAIRE	M. Dominique CANNAUD	Mme Sylvie LAPICQUE	GAUJAC
M. François LAVIRON	Mme Mélanie THOUROUDE	Mme Colette MARTINEZ	Mme Elisabeth JOUYE CASTANIER	M. Michel VILAPLANA	GENERAC
Mme Marie-Hélène GENSON	Mme Valérie HUGUENIN	M. Florent ROBERT	M. Sége Divol	Mme Marie LEFEBVRE	GONDARQUES
Mme Marie-Christine ROUVIERE	Mme Rosine ALLOUCHE LASPORTE	M. Robert GOURDEL	M. Léopold ROSSO	Mme Yvette FLAUGERE	GRAU-DU-ROI (LE)
M. Victor DEESKI	Mme Danielle BARON	M. Christian GOMEZ	M. Michel PERIER	Mme Marie JEANNE MARIN	JONQUIERES-SAINT-VINCENT
M. Christian BOURREL	Mme Marie-José VEYRET	Mme Beatrice VOEUX-MONIN	M. Eric BOISSIER	Mme Marianne MAZEL	JUNAS
M. Jean-François CHASSAGNE	Mme Christine CHASSARD	Mme Sylvie MONNIER	Mme Anne CABANIS-RUNEL	M. Philippe HERAULT	LANGLADE
Mme Jocelyne MOSCATO	M. Pascal LENTHERIC	Mme Jennifer CHAPUIS-FAURE	M. Gérard PRIVAT	M. Martial GARCIA	LAUDUN-LARDOISE
M. Mohamed EL AIMER	M. Jean MONTAGNE	Mme Corinne MARTIN	M. Gérard RIVAL	Mme Aline TRAYVARD	MANDUEL
Mme Marie-Claude ROBIN	M. Henri MARZOLF	M. Paul CABANON	M. Rémi NICOLAS	Mme Patricia POUBLANC	MARGUERITTES
M. Patrick PELLOUX	Mme Marie-France AUBRY	Mme Sandrine DEYLAUD VIGNAL	Mme Denise GANDIOL	M. Fabrice FOURNIER	MENVES
M. Michel ANTON	Mme Muriel BURST	Mme Elisabeth FESQUET	M. Philip SERAPHIMIDES	Mme Isabelle DURAND-MARTIN	MILHAUD
Mme Martine LOPEZ	M. Pierre MICHEL	M. Frédéric BARNEAUD	Mme Chantal FABIEN	M. Emmanuel FERREIRA	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS
M. Patrick CROUZET	Mme Arnelie BRESSY	Mme Dorlane BALAZUT	M. Max LANGLADE	M. Eric MOUTAFIS	MONTFAUCON
M. Robert MONTAY	M. Marc MURGUET	Mme Martine SIMOND	Mme Anny BOFFA	M. Eric TREMOULET	MONTFRIN
M. Christophe CRESPIY	Mme Françoise BECAMMEL	M. Jean-Marie GARCIA	Mme Myriam MARTELLUCCI	Mme Frédérique VINCENTI	MONTPEZAT
M. Gérard COUDERC	M. Jean-Sébastien DUPUY	Mme Jade RAMBAL	Mme Maryse LAURENT	Mme Magali ACCABAT	MOUSSAC
M. Frédéric AUSSEL	M. Philippe CARRANO	Mme Marie GAUTIER	Mme Arnelie GROSJEAN	M. Patrick BENEZECH	MUS

Mme Maud CHELVI-SENDIN	Mme Catherine JEHANNO	M. Anthony CHAZE	M. Yohann GILLET	Mme Sylvette FAVET	NIMES
M. Didier BOUZIGE	Mme Isabelle PRIM	M. Bertrand ROUWEAS	M. Daniel GENOT	M. Laurent OBIÑO	ORSAN
M. Luc SCHRIVE	Mme Marie-Thérèse SEQUIER	Mme Myriam ZOMPICCHIATTI	M. Gérard GUILLEN	M. Alain SALSANO	POINT-SAINT-ESPRIT
M. Joël SAUGUES	M. Christian GUIHERMET	Mme Valérie AUDIBERT	M. André JAMOT	M. Gilbert VIVET	POULX
M. Gérard HANOUILLE	Mme Eleonore CREMONA	M. René TAULAN	M. Robert SAINTOT	M. Vincent FOURNIER	REDESSAN
M. Jean-Luc LABOURAYRE	Mme Patricia GARRIDO	Mme Anne BERARD	Mme Suzanne PAILLET	M. Joseph GONZALES	REMOULINS
Mme Augustine POUX	M. Georges MAZARD	Mme Chantal LAFARGUE	Mme Gilberte CORTES	M. Joseph AURAY	ROCHEFORT-DU-GARD
Mme Christiane BENHAMOU	Mme Claudine JAMBERT	Mme Maryse CHARRIER	M. Jean-Pierre GUILHOT	Mme Nadine AURAY	RODILHAN
Mme Solange HOFFMAN	M. Michel AHMED-OUAMEUR	Mme Nadia CHALVIDAN	Mme Nathalie NURY	Mme Geneviève SIMEON	ROQUEMAURE
Mme Mireille MAVER	M. Jean-Claude CEPLY	Mme Florence MOIRAS	Mme Andrée PAMARDI	M. Michel BERARDO	SAINT-GENIES-DE-COMOLAS
Mme Alice MATTERA	Mme Nadia ARCHIMBAUD	M. Bruno VIGUE	Mme Patricia BONARDI	M. Michel BOUCHE	SAINT-GENIES-DE-COMOLAS
M. Jean-Paul CUBILLIER	M. Philippe PIGNY	Mme Ariette FOURNIER	Mme Evelyne FELINE	M. Rudy THEROND	SAINT-GILLES
Mme Charline HACHERT	Mme Béatrice DERONCOURT	Mme Chantal VAN DYCK	M. Jean-Loup CALINI	M. Dominique MARTIN	SAINT-LAURENT-D'ALGOUZE
Mme Patricia AZNAR	Mme Danielle COURROYE	M. Franck ALLAINE	M. Michel PEILLET	M. Brice CANONGE	SAINT-MAMERT-DU-GARD
Mme Josette VELAY	Mme Jocelyne LECLERE	M. Michel DUSSAUD	M. Alain GENES	M. Michel DURAY	SAINT-NAZAIRE
M. Olivier RINALDI	Mme Cristine ARNAUD	Mme Nathalie BESSON	Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL	M. Michel FAISSAT	SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE
M. Patrick DAIGNES	M. Laurent CHABAUD	Mme Nadia ZELMAT	M. Luc CHABAUD	Mme Anne-Marie PANIER	SAINT-VICTOR-LA-COSTE
M. Maurice BENOIT	Mme Martine BOUCHE	M. Serge BESSON	Mme Nadine PERROT	Mme Laurence FOURES	SAINTE-ANASTASIE
Mme Evelyne PAULIN	Mme Arline FAURE	M. Philippe THOULOZE	M. Roger MARY	M. Michel VALLAT	SAUVETERRE
Mme Céline SEYLLER	M. Jean-Louis LAVAUD	Mme Blandine BERGER	Mme Nancy ZAMORA	Mme Anne-Marie GAILLARD	SERNHAC
Mme Christiane DIAGNE	M. Claude GEOFFRAY	Mme Joséphine ARNAUD	M. Didier JAMMY	M. Fabrice DELORME	TAVEL
M. Gérard PERONI	M. Jacques NOE	M. Christian PLESSARD	M. Philips VELLAS	Mme Stéphanie PIEYRE	TRESSQUES
M. Alain CLERC	M. Farouk MOUSSA	M. Jacky PASCAL	M. Gérard ESTELLE	Mme Nicolas MEIZONNET	UCHAUD
M. Philippe JOLI	Mme Bénédicte CHAUVET	M. Pascal GISANA	Mme Myriam LE BOULCH	Mme Martine POTTIE	VAUVERT
Mme Françoise RALLET	Mme Michèle OZIOU	M. Thierry CHAUDANSON	Mme Françoise DEZ	Mme Christine LLOBEL	VENELAN
Mme Dominique PARRY	M. Camille GAVAZZI	Mme Virginie DUMAS-FILLIERE	M. Jean JAMPIETRO	M. Guy SAUROIS	VERGEZE
Mme Régine CHAUME	M. Bernard COURGEON	M. Philippe RENOU	M. Florent LEMONT	Mme Françoise BIJOU	VERS-PONT-DU-GARD
			Mme Christiane BLONDIN	M. Bernard SAUVAGE	VILLENEUVE-LES-AVIGNON
					VILLEVIEILLE

**ARRONDISSEMENT DU VIGAN - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (9)**

1 <sup>er</sup> conseiller Municipal	2 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	3 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	4 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	5 <sup>ème</sup> conseiller Municipal	COMMUNES
Mme Jacqueline BOUVOT	M. Alain SERRE	Mme Jacqueline VALLIENTE	M. Maurice FIGUIERE	M. Jean-Pierre ESPAZE	LASALLE
M. Grégoire DIAMANTIDIS	Mme Raymonde CATHIEUTEL	Mme Isabelle VELEINE	Mme Magali RECOULY	M. Eddy IDRI	LEDIGNAN
Mme AVIGNON MARIN Catherine	M DREYON Nicolas	Mme BRUNEL Isabelle	Mme GUIBAL Francine	M RINALDI Gerard	QUISSAC
M. Camille SOUVANT	M. Guy GARCIN	Mme Jacqueline PAPON	M. Robert RUIZ	M. Eric FESQUET	SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT
M. Bernard ESPAZE	M. Jean-Philippe LOURDAIS	M. Emmanuel TEISSERENC	Mme Sonia FERRERES	M. Christian TOUREILLE	SUMENE
Mme Colette BOUDARD	Mme Christiane ROUQUETTE	M. Jacques LESTRAT	M. Lionel GROMPAIRE	Mme Anne DENTAN	VIGAN (LE)



**ARRONDISSEMENT DE NIMES - COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS MAIS DONT UNE SEULE LISTE  
A OBTENU DES SIEGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT**

**ARRONDISSEMENT DE NIMES**

délégués de l'administration	délégués TGI	conseiller municipal	COMMUNES
M. Christian ROUSSEL	M. Marc BENTABET	M. Jacques BENY	AUBAIS
M. Gérard FABRE	M. Christian GELLET	Mme Noëlle DAUMAS	ARAMON
M. Michel ROUVEIRAND	Mme Christiane ROSSI	Mme Pascale VARIN	BLAUZAC
M. Hugues HAACK	M. Jean-Luc BORDES	M. Marc AUGIER	CAVEIRAC
M. Jean-Louis MERLIN	Mme Germaine LEBRE	M. Michel DELAWOEVRE	FOURQUES
M. Rémy GAILLARD	M. Michel SAVIN	M. Adrien RUY	GALLARGUES-LE-MONTEUX
Mme Françoise TILLIER	M. Francis CANTON	M. Julien BULL	GARONS
Mme Bernadette AYMARD	M. Luc CHAMONTIN	M. Christophe GUIRAUD	LEDENON
en attente de désignation	M. Gérard QUIOT	M.MEDAN Jean Pierre	NAGES-ET-SOLORGUES
en attente de désignation	en attente de désignation	en attente de désignation	PJJAUT
M. Michel CELLIER	M. Jean-Luc VIDAL	M. Bruno REYNOLD DE SERESIN	SABRAN
Mme Cécile FURGIER	Mme Monique GIACCHI	Mme Pascale GRUFFAZ	SAINT-ALEXANDRE
M. Alain FOSSE	Mme MARTIN Bernardette	M. Georges ADEL	SAINT-CHAPTES
M. Michel PIERRE	M. Jacques POULY	M. Stéphane KAMBOURIAN	SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES
M. Cécilio ALEGRE	M. Sylvain BIREMBAUT	Mme Denise CLARION	SAINT-GERVASY
M. Jean-Claude CAVALLIER	M. Alain DELPUECH	Mme Françoise CASADEVALL	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
M. Moussa MECHEREF	Mme Thérèse DUCASTEL	Mme Geneviève PUGET	SAINT-LAURENT-DES-ARBRES
Mme Michelle PAGES	M. Jean-Claude ISNARD	Mme Marlène RODRIGO	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Mme Renée REY PRIEUR	M. Bernard THOLANCE	M. Claude BONAMY	SAINT-SIFFRET
Mme Maryse BOURELLY	M. Bernard SORBIERE	M. Grégory TESTUD	SAZE
Mme Josselyne AVELLANEDA	M. Fabrice SALOM	Mme Sylvie ROYO	SOMMIERES
M. Damien BROUZET	M. Gérard DUMAS	Mme Bérengère GAZAVE	THEZIERES
M. Franck TICHADOU	M. Henri AUBERT	Mme Murielle BONNEAU	UZES
Mme Martine SFUNGARELLIS	Mme Claudie VALLAT	M. Marc BERTRAND	VALLABREGUES
Mme Martine TULLIO	M. Alain PAGES	Mme Joëlle PASCUAL	VESTRIC-ET-CANDIAC

**ARRONDISSEMENT D'ALES**

<b>délégués de l'administration</b>	<b>délégués TGI</b>	<b>conseiller municipal</b>	<b>COMMUNES</b>
Mme Annie THOULOUZE	Mme Virginie ROUYEYROL	Mme Marie Carmen GORRIZ	BARJAC
Mme Maryse DEMOULIN	Mme Christine VEAU	Mme Anny PRIVAT	BRANOUX-LES-TAILLADES
Mme Marie-Hélène MIALON	Mme Christelle ROUSSEL	M. André-Michel VALVERDE	LAVAL-PRADEL
M. Michel CHEVALLIER	Mme BILLANGE	Mme Martine BIGNOLLES	LEZAN
M. Henri CHAMPETIER	Mme Marie PEREZ	M. Joël AMBLARD	MAGES (LES)
M. Jacques PIERRROT	Mme Monique SDEI	M. Sylvain CIVIDINO	MOLIERES-SUR-CEZE
Mme Jeanine POUDEVIGNE	M. Patrick BORD	M. Jean-Claude SAGIT	SAINTE-MARTIN-DE-VALGALGUES
M. Alain PITHON	M. Alain GUINTOLI	M. Claude GUINTOLI	SAINTE-PRIVAT-DES-VIEUX

**ARRONDISSEMENT DU VIGAN**

<b>délégués de l'administration</b>	<b>délégués TGI</b>	<b>conseiller municipal</b>	<b>COMMUNES</b>
Mme Anne PRUNET	M. Louis WILD	Mme Marie-Françoise MIGAYROU	AVEZE
Mme Fabienne SERRES	Mme Carole BIBIA	M. Frédéric BIBIA	SAUVE

Préfecture du Gard

30-2019-01-10-002

**AP PORTANT COMMISSION DE CONTROLE -  
COMMUNES MOINS DE 1000 HABITANTS**

Direction de la Citoyenneté et la Légalité

Bureau des Élections et de la Réglementation  
Générale

Réf. : DCL/BERG  
Affaire suivie par : Mickaël Ruegger  
☎ 04 66 36 41 82  
☒ 04 66 36 41 76  
[Mél : pref-suivi-des-elus@gard.gouv.fr](mailto:pref-suivi-des-elus@gard.gouv.fr)

Nîmes, le 10 JAN. 2019

Arrêté n°  
portant création et nomination des membres des  
commissions de contrôle chargées de la  
régularité des listes électorales dans les  
communes de moins de 1000 habitants pour le  
département du GARD

Le préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral, notamment les article L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes  
électorales,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des  
modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31  
décembre 2019,

Vu les propositions des maires des communes concernées,

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du  
département du Gard,

Considérant qu'il convient de créer une commission de contrôle à compter du 10 janvier  
2019 dans chaque commune du département du GARD et de nommer, pour la période du 10  
janvier 2019 à mars 2020, date du renouvellement intégral des conseils municipaux, les  
membres de ces commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : est créée, une commission de contrôle à compter du 10 janvier 2019, pour les  
communes du département du Gard de moins de 1000 habitants, composée :


- d'un conseiller municipal de la commune
- d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance,

Article 2 : sont désignés, pour la période du 10 janvier 2019 à mars 2020, date du renouvellement intégral des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Gard et les maires des communes du département du GARD sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet,  
le secrétaire général



François LALANNE

**ARRONDISSEMENT D'ALES - COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS (67)**

délégués de l'administration	délégués TGI	conseiller municipal	COMMUNES
M. Brigitte BORD	Mme Nathalie BOUSCARAT	Mme Karine SAINT-ETIENNE	ALLEGRE-LES-FUMADES
Mme Laurence BULTEZ	Mme Martine DUSSAUD	Mme Paule DESOR	AUJAC
Mme Nathalie VIDAL	Mme Sylvaine FLEURY	M. Yves BOVE	BONNEVAUX
Mme Liliane BEAUFILS	Mme Céline GALDIN	M. Thierry LAURENT	BORDEZAC
M. Bernard JUAREZ	M. Johnny POULAIN	Mme Chantal BOURDONNEAU	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES
Mme Françoise COLLETTE	M. Pierre BORDRON	Mme Sylvie REVILLON	BOUQUET
Mme Catherine SAVANIER	Mme Chantal PIEROTTI	M. Guillaume MATHIEU	BRIGNON
M. Jack AMALRIC	M. Maurice GRANDON	Mme Emmanuel GENEVET	BROUZET-LES-ALES
M. Christian GUEIDAN	M. Cyril ANGONNET	Mme Line CHALEIL	CASTELNAU-VALENCE
Mme Elisabeth DE OLIVEIRA	Mme Noëlle LAGANIER	M. Jean-Pierre CHIFFE	CHAMBON
M. Freddy VUCHE	M. Jacky DEDET	Mme Edmée MARCY LAMAZERE	CHAMBORIGAUD
M. Gilbert FOURCAULT	M. Marc BERTRAND	Mme Colette MOYA	CONCOULES
M. Bernard MESMIN	M. Maxime VINCENT	Mme Roselyne MARTINEZ	CORBES
M. Jean THOULOUBE	M. Clément THOMAS	M. Frédéric VICEDOMINI	COURRY
Mme Catherine FERRANDI	M. Christian LABESSE	M. Jean-Charles ALLEMAND	CRUVIERS-LASCOURS
M. Jean DA SOUZA	Mme Marie-José BRUNEL	M. René-Yves TAFFORIN	DEAUX
M. William DONZEL	Mme Cathy OZIL	Mme Stéphanie CROXO	EUZET LES BAINS
M. Patrice MAYET	M. Pierre ASSEMAT	M. Jean-François PLANTIER	GENERARGUES
Mme Danielle GRAS	M. Christian GRAS	M. Jean-François POLGE	GENOLHAC
M. Romain PIALAT	M. Bruno BIONDINI	Mme Christine DONNARD	LAMELOUZE
Mme Sylvie BALLESTER	M. Fabien TATTI	Mme Michèle MARC	MALONS-ET-ELZE
M. Christian GRAILLE	M. Serge VIC	M. Gérard FLEURET	MARTIGNARGUES
Mme Isabelle BENOIT	Mme Marylin BENDJEDDOU	M. Jean-Louis ROQUES	MARTINET (LE)
Mme Christelle GIL	Mme Alexandra ORTIS	M. Alain ABBO	MASSANES
M. René GUIRAUD	Mme Rolande SERRA	Mme SARDINOUX-BERNARD Christiane	MASSILLARGUES-ATTUECH
M. Frédéric BERNARD	M. Christian ESNAULT	Mme Véronique MERCIER	MEJANNES-LE-CLAP
M. Jean-Paul FRAYASSE	Mme Chantal OLLIER-VINCENT	Mme Danièle PIERRE	MEYRANNES
M. Michel ROCA	M. Didier BARTHELOT	Mme Claudine MAURIN	MALET
Mme Martine ROMIEU	Mme Angie GACHE	M. Michel DUC	MONTTELS
Mme Renée MILEZI	M. Christian FAVIER	M. Jean-Claude COSTE	NAVACELLES
M. Jean-Marie VIARDOT	M. Fabrice WALHAUTIER	M. Romuald BONY	NEERS
M. Maxime DUMAZERT	M. Marcel DARDALHON	M. Alain BRUTUS	PEYREMALE

Mme Jocelyne BRUN	Mme Isabelle GIOI	Mme Chantal BLANCHER	PLANS (LES)
M. Robert COSTIER	M. Jean-Pierre BOUTONNET	M. Christophe COMBES	PONTEILS-ET-BRESIS
Mme Catherine CHAUDOUARD	Mme Catherine PINAIRE	Mme Eliette CARPIER	PORTES
M. Lionel CELLIER	M. Tahar ABBAS	M. André VEDRIN	POTELIERES
Mme Fabienne FISSEAU	Mme Fabienne ITIER	M. Jean-Louis HERREROS	RIVIERES
Mme Annie CAMBON	Mme Ghislaine D'ORIVAL	M. Philippe PLATON	ROBIAC-ROCHESSADOLE
Mme Laurence TESTUD	Mme Monique ROUSSEL	Mme Pascale OLLIER	ROCHEGUDE
Mme Marie-Claude GRAILLON	Mme Noémie ANDRE	M. THEROND Joël	SAINT-BONNET-DE-SALENDRINQUE
M. Laurent COLANCON	Mme Michèle DIJON	Mme Céline HUGLI	SAINT-BRES
Mme Régine TROUILLAS	M. Valentin MULA	M. Alain BOUSQUET	SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN
M. Jean-Paul BLISSON	M. Jacques PRADES	Mme Jocelyne VINCENT	SAINT-DENIS
Mme Jacqueline SIMEON	M. Laurent LIOTTA	M. Jean-François HUMEL	SAINT-ETIENNE-DE-LIOLM
Mmr Mireille SABATERY	Mme Solange BOUSSOUF	Mme Christiane MICHEL	SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON
Mme Solange GUIRAUD	M. Benoit GASTAUD	Mme Nicole RAMBIER	SAINT-JEAN-DE-CEYRARGUES
M. Jacques PINARD	Mme Michèle GRANET	M. Jean-Marie COSTE	SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN
Mme Stéphanie CUBIZOLLE	Mme Eisa DARDON	M. Daniel ZANE	SAINT-JEAN-DE-SERRES
M. Jean-Luc MICHEL	Mme Marie-France NARDY	M. Nordine BAZIZ	SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE
Mme Colette AGNIEL	Mme Eliane GAFFIAT	Mme Béatrice OLLIVIER	SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS
Mme Béatrice BOUQUET	Mme Danielle BEIX	M. Bruno DUMAS	SAINT-JUST-ET-VACQUIERES
M. Denis AUVERGNE	Mme Virginie BODIN	M. Laurent ROUMESTAND	SAINT-MAURICE-DE-CAZEVEILLE
M. Bastien ROQUIER	M. François LARGUIER	M. BASTIDE Pierre	SAINT-PAUL-LA-COSTE
M. Jean-Michel BORIE	M. Bernard RAOUX	M. Nicolas VILLE	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPLOS
Mme Augusta BARGY	Mme Myriam BERNARD	Mme Marylène PALEOMO	SAINT-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE
Mme Florence ORTALI	M. Damien BERNARD	M. Patrick DANIS	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP
Mme Cécile PERRIN	M. Hubert KOLODZIEJ	Mme Liliane SABADEL	SAINTE-CECILE-DANDORGE
Mme Karine PESENTI	Mme Christelle ARTIGUES	M. Charly ROUSSET	SAINTE-CROIX-DE-CADERLE
M. René AGULHON	Mme Brigitte VIGNES	M. Martin CEBELIEU	SENECHAS
Mme Stéphanie LEYNAUD	Mme Anne FORBES	M. Laurent MOUNIER	SERVAS
M. Raymond FOPPOLO	M. Gérard JOFFRE	M. Yannick FERNANDEZ	SEYNES
M. Thierry THEVENY	M. Bernard THEVENY	<i>en attente de désignation</i>	SOUSTELLE
M. Alain CHAMPETIER	M. Lilian CASSAULT	M. Mathieu CHARMASSON	THARAUX
M. Pascal ROUX	M. Pascal ROUX	Mme Anne-Isabelle BOLLON	THOIRAS
Mme Solange CARLONI	Mme Michèle CHABANIS	Mme Joëlle TETAZ	TORNAC
Mme Françoise PUDDU	M. Christian GRAILLON	Mme Monique BRUANDET	VABRES
M. Jean-Pierre VASON	M. Alexandre MARTINEZ	M. Henri CROS	VERNAREDE (LA)

**ARRONDISSEMENT DE NIMES - COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS (83)**

délégués de l'administration	délégués TGI	conseiller municipal	COMMUNES
M. Serge CHABERT	Mme Céline ALTEYRAC	M. Jérôme MARRÉL	ALGALIERS
M. Pascal BAUME	M. Jean-Christophe BRUGUIER	Mme Bernadette VALIDIRE	AIGUEZE
Mme Odette DURAND	Mme Brigitte KUCHEIDA	Mme Marine FERNANDES	ARGILLIERS
M. Jean-Louis NICOLAS	M. Jean TEULADE	M. Marcel RIVIERE	ASPERES
Mme Monique CLAVEL	Mme Sabine VIDAL	M. Gilbert FOU CART	AUBUSSARGUES
M. Denis MEJEAN	M. Jean-Pierre FADAT	Mme Marie-Claude POULET	AUJARGUES
Mme Marie FRESPUÉCH-PETIT	M. Pierre LEBEGUE	M. Olivier COULET	BARON
Mme Catherine GUZZO	M. Claude JUSTAMOND	Mme Nathalie DUFAUD	BASTIDE-DENGRAS (LA)
M. Jérôme ROUSSEL	M. Jean LAZARE	Mme Sonia STENGEL	BELVEZET
M. Marcel MICHEL	M. Gérard POUGET	M. Philippe DESCHAMPS	BOISSIERES
M. Alain GERVAIS	M. Thierry BERTRAND	Mme Sabine MOSCA BOIT	BOURDIC
M. Gilbert MARTIN	Mme Nathalie HAMET	M. Jean-Marie SADARGUES	BRUGUIERE (LA)
Mme Danielle PFAEFFLI	M. BOISSIER	M. Christian DURAND	CANNES-ET-CLARAN
Mme Claudie GUIRAUD	Mme Jacqueline DUHAMEL	Mme Claudie SARROBERT	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)
M. Jean GARDOT	Mme Jeanine ROLAND	Mme Brigitte VIGNE	CARSAN
Mme Chantal SABRAN	Mme Mireille CHEVALIER	Mme Nathalie DOSE	CAVILLARGUES
M. Philippe MOURET	M. Henri BOUILLARD	M. Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN
M. Denis BROCHE	Mme Simone BROCHE	M. Michel TRIOLA	CODOLET
Mme Stéphanie RAVAUD	M. Henri ABRIC	M. Luc CRISTOFOLI	COLLORGUES
M. René MERMET	Mme Florence LAGET	Mme Stéphanie SAINT JOURS	COMBAS
Mme Virginie LANGLADE	M. Fabrice BENOIT	M. Arnaud CAMPROUX	CORNILLON
Mme Gisèle FABRE	M. Jean-Pierre LIOTARD	M. Frédéric WISNIEWSKI	CRESPIAN
Mme Bernadette DINIAKOS ROUVIER	M. Christian RIGAL	M. Bernard BOURDON	DIONS
M. André ISSARTIER	Mme Bernadette MOULIN	M. Jean-Baptiste MANGIN	DOMAZAN
M. Elian SOULIER	M. Joseph PROVENCIO	M. Jérôme MORENO	DOMESSARGUES
Mme Ginette GARCIA	Mme Solange FRICHERT	M. Jean-Laurent GRANIER	ESTEZARGUES
Mme Patricia MICHOT	Mme Virginie BOISSIERE	Mme Muriel NIGGEL	FLAUX
M. Jean-Marc ATEK	M. Jean-Luc TETAERT	M. Michel LEHU	FOISSAC
M. Michel KERMARREC	M. Marcel GRIMANS	Mme Julie BRAULT	FONS-SUR-LUSSAN
M. Patrick BAUDOUIN	Mme Anne-Marie CALVETTI	Mme Nathalie PERGET	FONTANES
M. Roger DELOY	Mme Josette FAURE	M. Jean-Charles DOHET	FONTARECHES
Mme Elisabeth BLACKHAM	Mme Marielle BONNET	Mme Nadège CHASSAGNOUX	FOURNES



M. Alain DELAGE	Mme Paulette GIRALT	M. Philippe BERIN	GAJAN
M. Laurent THEOPHILE	Mme Arlette PRADIER	M. Christophe MANTOZ	GARN (LE)
Mme Marie GIBERT	M. Jean-Paul ROQUEL	Mme Christine MONTEIL	GARRIGUES-SAINT-EULALIE
Mme Marie-Louise RAOUX	Mme Gabrièle NUESCH	M. Thomas BOICHARD	ISSIRAC
Mme Anne-Marie CARLES	M. Charly VOLLE	Mme Marielle MAGNET	LAVAL-SAINT-ROMAN
M. Gérard BARRE	M. Michel MELLAREDE	Mme Marie-Thérèse BOUSCAUD	LECOUES
M. Frédéric AUBERT-TILLY	M. Robert GAUTIER	M. Alain KESER	LIRAC
Mme Thérèse VERDIER	M. Guy DESGRANGES	M. Michel GUERBER	LUSSAN
M. Christian ASSENAT	M. Jean-Luc LEFFERE	Mme Véronique MADASCHI	MAURESSARGUES
Mme Huguette BOSCOLO	Mme Marie DENNEMONT	M. Serge PONT	MONTAGNAC
M. Oscar BUREY	M. René CHABRIER	Mme Mireille BOULE	MONTCLUS
M. Romaric HEIM	Mme Line CHEYROUX	M. Jean-Michel LE SAUX	MONTIGNARGUES
M. André AUDEMARD	Mme Magali CHABERT	M. Guillaume PIC	MONTMIRAT
Mme Annick BENEFIGE	Mme Bernadette THOUZELLIER	Mme Agnès PIC	MOULEZAN
M. Jean-Pierre PRIEUR	M. Patrick PITTORINO	M. Christophe ESCUDERO	PARIGNARGUES
M. Bruno LACROIX	Mme Anouk CONSTANT	Mme Anne LUPIAC	PIN (LE)
M. Michel ROMAN	Mme Sandrine POURCHIER	Mme Paulette RENAULT	POUGNADORESSE
M. Mike PESENTI	M. Nicolas FOURNIER	M. David AUBIBERT	POUZILHAC
Mme Marie-Louise FLANDIN	M. Jean-François REY	M. Edmond JOUVENEL	ROQUE-SUR-CEZE (LA)
M. Jean-François REBOUL	Mme Catherine LAHONDES	Mme Claudette VIALLE	ROUVIERE (LA)
Mme Régine VERLAGUET	Mme Dominique ROUSSEL	M. Raoul BEHNCKE	SAIN-ANDRE-D'OLERARGUES
M. Jean SANCHEZ	Mme Marie ROMIEU	Mme Anna SERON	SAIN-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
Mme Juana SOTO-ESPEJO	M. Michel COMBE	M. Jacques DURAND	SAIN-BAUZELY
Mme Armelle JALLIFIER-VERNE	M. Jorge FERNANDES	M. Jean Marc NAKAS	SAIN-BONNET-DU-GARD
M. Didier FORGEROU	M. Pierre EPELY	Mme Magali ARNAL	SAIN-CHRISTOL-DE-RODIERES
Mme Chantal BARIN	M. René JEANJEAN	Mme Corinne JAUZE	SAIN-CLEMENT
Mme Elyette ACHARD	M. Jean-Claude CROUZET-VERRIEUX	M. Christophe OLIVET	SAIN-COME-ET-MARUEJOLS
M. Yves MARUEJOLS	M. Marcel ROMESTAN	Mme Katy MAESTRALI	SAIN-DEZERY
M. Jean-Paul FOUCAULT	Mme Christine MARTIN	M. Jean-Christophe GREGOIRE	SAIN-DIONISY
Mme Véronique DACHEUX	M. Francis GERUS	Mme Josée LOUCHE	SAIN-ETIENNE-DES-SORTS
Mme Mireille ROCHER	Mme Catherine CHARAVEL	M. Sébastien DECORME	SAIN-GERVAIS
Mme Valérie HUGUES	M. Jean-Luc FERRANDIS	Mme Mireille CAVAGNA	SAIN-HILAIRE-D'IOZILHAN
<i>en attente de désignation</i>	M. Josian GUET	M. Jean-Marie ALLEGRIANI	SAIN-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU
Mme Hélène FLANDIN	M. Bernard BOUCHON	Mme Anne BARRAL	SAIN-LAURENT-DE-CARNOLS
M. Alain PICARD	M. Michel RIBIERE	Mme Cécile RIBIERE	SAIN-LAURENT-LA-VERNEDE

Mme Valérie DECLERK	M. Dominique GIOLBAS	Mme Nathalie ORTEGA	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
Mme Danielle DUWEZ	M. Lucien RAMON	Mme Catherine HALLUIN	SAINT-MAXIMIN
M. Ulysse MICARELLI	M. François MONTAGUD	M. Vincent FRANCE	SAINT-MICHEL-DIEUZET
M. Christian GROSSE	M. Denis BONDURAND	Mme Christelle ROUDIL	SAINT-PAUL-LES-FONTS
M. Georges CAZAUX	M. Henri CHAMBON	Mme Anne-Sophie GRAMMARE	SAINT-PONS-LA-CALM
Mme Geneviève ROULLE	M. Bernard PECHINE	M. Denis LECOQ	SAINT-VICTOR-DES-OULES
M. René ROMANET	Mme Evelyne SCHRECK	M. François VIALLET	SALAZAC
M. Pierre SALERT	Mme Raymonde GAL	Mme Karine BREGUIBOUL	SALINELLES
M. Jean BRUGUIERE	Mme Odette ROTA	Mme Annick JOUVENEL BLACHER	SANILHAC-ET-SAGRIES
M. Thierry JOUANEN	Mme Paulette GRASSET	Mme Caroline CERESO	SAUZET
M. Jean-Paul BOYER	M. Régis MALZAC	M. Jean-Christophe JULLIAN	SERVIERS-ET-LABAUME
M. Gilles COMPAN	M. Jean-Charles COULON	M. Fabrice BOURNIER	SOUVIGNARGUES
Mme Nathalie GIRAUD	Mme Claudy DOLLADILLE	Mme Anne-Marie BRUN	VALLABRIX
Mme Monique MAURIN	M. Robert RAT	M. Christophe EKEL	VALLERARGUES
Mme Sylvia DEZOUCHES	M. André COUSTON	M. Ange RAFFAELLI	VALLIGUIERES
M. Michel THOMASSOT	M. Jean-Claude PAGES	M. Christian SERRE	VERFEUIL

**ARRONDISSEMENT DU VIGAN - COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS (67)**

délégués de l'administration	délégués TGI	conseiller municipal	COMMUNES
M. Denis FENELON	Mme Line AGUILHON-GREVE	M. Thierry PEREZ	AIGREMONT
Mme Marie-France LAURENS	Mme Marie-Claude REILHAN	M. Christian SALZE	ALZON
Mme Noëlle LABORDE	Mme Anne GRENOUILLET	M. Francis MAURIN	ARPHY
M. Kevin SOULLIER	Mme Barbara CHAMMON	Mme Astrid RAUNIER	ARRE
Mme Béatrice HERVOUET	M. Jean-Pierre HUE	M. Yves GELY	ARRIGAS
M. André MEJANEL	M. Jacky BOULET	Mme Sylviane LAURENT	AULAS
M. Jean-Gabriel FADAT	Mme Simone BERNARDON	M. Alban LAURENT	AUMESSAS
Mme Muriel MOURIER	Mme Sabine MALLARTE	<i>en attente de désignation</i>	BEZ-ET-ESPARON
Mme Sabrina DASILVA	M. Nicolas BAUDOT	Mme Rose-Marie AZEMA	BLANDAS
M. Christian DELANNOY	Mme Maria ZUCCONI	Mme Nicole BRESSON	BRAGASSARGUES
<i>en attente de désignation</i>	<i>en attente de désignation</i>	<i>en attente de désignation</i>	BREAU-MARS
M. Claude DAUDE	Mme Sylvie MAUREL	Mme Ingrid VIDAL	BROUZET-LES-QUISSAC
Mme Lucienne PERDRIT	Mme Séverine AUBOUR	Mme Marie-Laure SABATIER	CADIERE-ET-CAMBO (LA)
Mme Cécile MALET	Mme Evelyne PRUNET	M. Philippe RANDON	CAMPESTRE-ET-LUC
M. André LAZAREWICZ	Mme LAZAREWICK	M. Jean BLANCHON	CANAULES-ET-ARGENTIERES
M. Georges MEJEAN	M. Patrick DURANDET	Mme Catherine BOUCHET	CARDET
M. Max BOURDEL	M. Luc CHATAL	Mme Ingrid DI BERNARDO	CARNAS
M. Hugues ANTONIN	Mme Catherine SIBAU	Mme Noëlle CASTANET	CASSAGNOLES
Mme Magali RAVAILLE	Mme Virginie POYET	M. Bernard BROUILLET	CAUSSE-ET-BEGON
Mme Monique GRAS	M. Mathieu FOUANT	Mme Anne CHARTREUX	COLOGNAC
Mme Christine CASTETS	Mme Muriel MARTINET	Mme Muriel MARTINET	CONQUEYRAC
M. Jacques DELAUNOY	M. Daniel PARYS	Mme Marie-Claude BEGUINOT	CORCONNIE
Mme Valérie LANDRY	Mme Agnès OLINET	Mme Madeleine CAZES	CROS
Mme Sandrine ANTHERIEU	Mme Chantal SANCH	M. Roland LAFON	DOURBIES
M. Jean-Claude FESQUET	Mme Nadège BOURGOIN	Mme Florence PELLET	DURFORT-ET-SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC
M. Michel SAUVIER	M. Thierry PAUVERT	Mme Hélène HILAIRE	ESTRECHURE (L')
M. Guy FOURNIER	M. Jean-Pierre ALLEMAND	M. Philippe CLAUZEL	FRESSAC
Mme Myriam MEGER	<i>en attente de désignation</i>	M. Gérard AGUILHON	GAILHAN
Mme Emmanuelle BEDOS	M. Laurent BALEMBOIS	Mme Virginie BOYNE	LANUEJOLS
M. William BRUNEL	Mme Florence RIGHINI	M. Guy JAHANT	LIUC
M. Ariel BIDAULT	Mme Dominique PASSERAT	M. Stéphane CASTALDI	LOGRIAN-FLORIAN

M. Christian PRATLONG	Mme Dominique PRIEUR	Mme Isabelle BAILLY CAMPREDON	MANDAGOUT
M. José LLINARES	Mme Jacqueline ALLIER	M. Vincent VLAEMINCK	MARUEJOLS-LES-GARDON
M. Jean-Pierre LACROIX	Mme Yolande PASTRE	Mme Nathalie BRESSON	MOLIERES-CAVAILLAC
M. Hervé DESCAMPS	M. Laurent BOURDERON	Mme Sylvette GUIBAL	MONOBIET
M. Francis CARLET	M. Gilbert AUBERT	M. Franck MILLOT	MONTDARDIER
M. Jacques COULON	Mme Sylviane MASIA	M. Denis LUCA	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN
M. Bernard BORDALIER	M. Denis DELEUZE	M. Bernard BORDARIER	PEYROLLES
M. Paul LYONNET	M. Serge BARTHELEMY	Mme Dominique SWINNEN	PLANTIERS (LES)
M. André SALADIN	Mme Josiane MASI	Mme Françoise GUIDA	POMMIERS
Mme Claire BERTRAND	Mme Danielle PUECH	Mme Marie-Thérèse TEMPIER	POMPIGNAN
Mme Julia BUCHER	Mme Bettina TRUMPLER	M. Jean-Claude GRAS	PUECHREDON
Mme Marie-Estelle CHEVALLIER	M. Bernard CALAZEL	M. Jean-René CHAVALLIER	REVENS
M. Louis FABRE	Mme Sophie DURAND	Mme Marie-José HALGAND	ROGUES
M. Sébastien ATGER	Mme Anne-Lise TRICART	M. Pierre-Alain CLOT	ROQUEDUR
M. Claude MOURRET	Mme Elisabeth PUECH	Mme Mathilde ABRIC	SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOULES
Mme Amandine PASTRE	M. Laurent SALTET	M. Jean-Claude NAUD	SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE
Mme Elodie MASBON	M. Luc CHAPON	Mme Perrine DELOIN	SAINT-BENEZET
Mme Françoise MARCHAL	M. Guy LAPORTE	M. Guy LAPORTE	SAINT-BRESSON
M. Thierry LECOUVREUR	M. Claude MEJEAN	Mme Sylvette RAYMOND	SAINT-FELIX-DE-PALLIERES
Mme Andrée CUENOT	M. Jean-Marie THEROND	M. Danielle BLANC	SAINT-JEAN-DE-CRIEULON
Mme Nicole COMBERNOUX	M. Bernard BRIZON	Mme Joëlle CLOT-MARAMOTTI	SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF
M. Michel MAUSSIERE	Mme Myriam DI BRANCO	M. Jean-Luc ROY	SAINT-LAURENT-LE-MINIER
Mme Fanny LEONARD	Mme Fanny LEONARD	Mme Yannick GOTTIGNY	SAINT-MARTIAL
M. Daniel PITOT	M. Patrick SOUCHON	Mme Mireille PITOT	SAINT-NAZAIRE-DES-GARDIES
M. Bernard LAUTRIC	M. Michel TASSET	Mme Adrienne LAUTRIC	SAINT-ROMAN-DE-CODIERES
M. Francine ARJAILLES	Mme Stéphanie LAURENT	Mme Marie Françoise REBOUL	SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
M. Christian JOUVE	Mme Laure LEININGER	Mme Marie BAGAGLI	SAINT-THEODORIT
Mme Monique BOYER	M. Hervé MATHIEU	Mme Monique MARRÉ	SARDAN
M. Daniel PALLET	Mme Antoinette DESORT	Mme Denise CALDAS	SAUMANE
M. Jean-Pierre LAURENT	Mme Rolande CHARBONNAUD	Mme Odile FOURNIER	SAVIGNARGUES
Mme Mireille PIBAROT	M. Jacques NOGAREDE	M. Jacques BILLEAU	SOUORGUES
Mme Delphine JULIAN	M. Paul CARRILLO	Mme Anne-Marie BOUTELLIER	TREVES
<i>en attente de désignation</i>	<i>en attente de désignation</i>	<i>en attente de désignation</i>	VAL D'AIGOUAL
Mme Cendrine MONEL	Mme Catherine SCOTTO	Mme Carole LECLERE	VIC-LE-FESQ
Mme Odette BAUMGARTNER	Mme Marianne ALLEAUME	M. Patrick VALETTE	VISSEC

Préfecture du Gard

30-2019-01-11-002

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Rodilhanum et la cessibilité des propriétés ou parties des propriétés nécessaires à sa réalisation sur le territoire de la commune de Rodilhan.



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées  
et des enquêtes publiques

Nîmes, le 07 JAN. 2019

**ARRETE N° 30-2019-**

**déclarant d'utilité publique la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de  
Rodilanum et la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à sa  
réalisation sur le territoire de la commune de Rodilhan**

**Le préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.1, L.110-1, R. 112-4, R. 112-8 et suivants, L.121-1 et suivants, R.121-1 et suivants, L.131-1 et L.132-1 et suivants, R.132-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Gard approuvé le 7 juin 2007 ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Rodilhan ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Rodilhan du 8 avril 2015 confiant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société publique locale (SPL) AGATE, en vue de mener une étude de faisabilité préalablement à l'aménagement du projet ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Rodilhan du 2 février 2016, décidant de lancer les études préalables à la création d'un nouveau quartier sur le secteur Sud-Ouest du territoire communal afin de poursuivre son développement urbain de façon maîtrisée ;

VU la concertation du public qui s'est déroulée de janvier à juillet 2016 ;

VU la délibération n° 3/08/2016 du conseil municipal de Rodilhan du 2 août 2016 approuvant le bilan de la concertation publique ;

Hôtel de la préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 Nîmes CEDEX 9  
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

VU la délibération n° 4/08/2016 du conseil municipal de la commune de Rodilhan du 2 août 2016 approuvant le projet de création de la ZAC Rodilanum ;

VU la délibération n°5/08/2016 du conseil municipal de la commune de Rodilhan du 2 août 2016 approuvant le dépôt des dossiers d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire ;

VU la délibération n° 17/12/2016 du conseil municipal de la commune de Rodilhan du 7 décembre 2016 approuvant le contrat de concession d'aménagement avec la SPL AGATE ;

VU la décision de dispense d'une étude d'impact prise le 29 février 2016 par l'Autorité environnementale (DREAL Occitanie), après examen au cas par cas du projet de création de la ZAC Rodilanum à Rodilhan ;

VU l'avis du service France Domaine du 6 juin 2017 ;

VU les dossiers d'enquête déposés en préfecture du Gard le 21 novembre 2017 par la SPL AGATE ;

VU l'avis rendu le 18 avril 2018 par la chambre d'agriculture du Gard ;

VU l'avis du 9 mai 2018 délivré par le service modernisation de la route du conseil départemental du Gard ;

VU l'avis rendu le 23 mai 2018 par le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard (DDTM) ;

VU le courrier en date du 12 juin 2018 de la SPL AGATE, dans lequel des précisions sont apportées suite aux observations de la DDTM ;

VU l'arrêté préfectoral n° 30-2018-10-05-001 du 5 octobre 2018 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Rodilanum sur la commune de Rodilhan ;

VU les pièces constatant que l'avis d'ouverture d'enquête publique a été publié, affiché en mairie, inséré sur le site internet de la préfecture du Gard, ainsi que dans deux journaux diffusés dans le département du Gard, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci ;

VU les dossiers d'enquête mis à la disposition du public en mairie de Rodilhan pendant 26 jours consécutifs, soit du lundi 22 octobre à 9h au vendredi 16 novembre 2018 à 18h ;

VU les registres déposés pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Rodilhan ;

VU le rapport d'enquête et ses annexes établis par le commissaire enquêteur et déposés en préfecture le 14 décembre 2018 ;

VU les conclusions motivées et l'avis favorable, sans réserve, émis par le commissaire enquêteur à la déclaration de l'utilité publique (DUP) de la réalisation de la ZAC Rodilhanum et la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation de ce projet sur la commune de Rodilhan ;

CONSIDERANT que l'enquête publique est close depuis le 16 novembre 2018, soit depuis moins d'un an à la date du présent arrêté ;

CONSIDERANT que l'aménagement de la ZAC Rodilhanum présente un caractère d'utilité publique, du fait, notamment, qu'elle permet de renforcer la cohérence du tissu urbain général de la commune ;

CONSIDERANT que ce projet répond aux objectifs de la commune de créer et développer des activités, résidences et équipements publics complémentaires à ceux déjà présents dans le centre du village pour assurer un dynamisme et un renouvellement de la population ;

CONSIDERANT que ce projet est conforme au plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU de la commune de Rodilhan, approuvé le 27 février 2017 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

## **ARRÊTE**

### ARTICLE 1er :

Est déclarée d'utilité publique, conformément aux motifs et considérations tels que soumis à enquête publique, l'opération de réalisation de la ZAC Rodilhanum, sur le territoire de la commune de Rodilhan.

### ARTICLE 2 :

La SPL AGATE, concessionnaire de la commune de Rodilhan, est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation de ce projet tel qu'il résulte des dossiers soumis à l'enquête publique.

### ARTICLE 3 :

Les procédures d'expropriation des propriétés reportées au tableau annexé au présent arrêté, devront être accomplies dans un délai maximal de cinq ans à compter de la date de signature du présent arrêté, sauf prorogation de celui-ci à l'issue de cette période et pour la même durée.

La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté, ou de dix ans dans l'éventualité de sa prorogation. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans ce délai.



#### ARTICLE 4 :

Le maire de la commune de Rodilhan procédera à l'affichage du présent arrêté en mairie pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa publication.

En outre, une copie du présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

#### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux propriétaires intéressés, soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Gard, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

#### ARTICLE 6 :

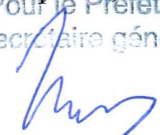
Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la mairie de Rodilhan, place de la mairie, 30230 Rodilhan. Ces documents sont également consultables sur le site internet des services de l'État dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)), rubrique « Publications – Enquêtes publiques ».

#### ARTICLE 7 :

L'arrêté préfectoral n°30-2019-01-07-003 en date du 7 janvier 2019 déclarant d'utilité publique la ZAC Rodilanum et la cessibilité des propriétés sur la commune de Rodilhan est abrogé.

#### ARTICLE 8 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le maire de la commune de Rodilhan, la SPL AGATE et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,  
Pour le Préfet,  
le secrétaire général  
  
François LALANNE

Liste des propriétaires

ZAC RODILANUM - COMMUNE DE RODILHAN

RODILHAN

PROPRIETE 001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

Du chef de CASANI :

PROPRIETAIRE 1/12

Madame BERNARD Béatrice, Marie-Claire, retraitée

Née le 01/12/1957 à NIMES (30)

Mariée avec Monsieur PELLEQUIER Eric le 21/07/1979 à NIMES (30)

Demeurant 23 RUE DES ESPARCETTES 30000 NIMES

PROPRIETAIRE 1/12

Monsieur BERNARD Xavier Gaétan, chauffeur-livreur

Né le 29/06/1961 à NIMES (30)

Marié avec WUILBAUT Dominique le 04/06/2011 à NIMES (30)

Demeurant 297 RUE ALBERT THERME 30000 NIMES

PROPRIETAIRE 1/12

Monsieur BERNARD Eric, Jean-François, artiste plasticien

Né le 21/01/1963 à NIMES (30)

Célibataire

Demeurant 105 ROUTE DE LANGLADE 30620 BERNIS

PROPRIETAIRE 1/12

Madame BERNARD Sophie Marie Noëlle, agent territorial spécialisé des écoles maternelle

Née le 17/12/1964 à NIMES (30)

Célibataire

Demeurant 26 RUE DELON SOUBEYRAN 30900 NIMES

Liste des propriétaires

ZAC RODILANUM - COMMUNE DE RODILHAN

RODILHAN

Du chef de CHAUVET Bernard :

USUFRUITIER 1/3

Monsieur CHAUVET Bernard François Marie Jean Sabatier

Né le 20/05/1943 à NIMES (30)

Marié avec Madame CHARRE Martine le 08/07/1966 à NIMES (30) ; changement de régime matrimonial du 18/01/2011 par Maître CHEVALLIER, notaire à NIMES (30).

Demeurant 74 RUE SAINTE PERPETUE 30000 NIMES

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS 1/9

Madame CHAUVET Frédéric Marie Martine

Née le 05/05/1969 à NIMES (30)

Mariée avec Monsieur FOURNIER Gérard le 28/07/1990 à NIMES (30)

Demeurant 30B CHE DE JARLANDIS 31170 TOURNEFEUILLE

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS 1/9

Monsieur CHAUVET Bruno Jean Bernard

Né le 23/04/1973 à NIMES (30)

Marié avec Madame BLANC Anne-Marie le 24/06/1995 à PERNES-LES-FONTAINES (84) ; contrat de mariage reçu le 20/06/1995 par Maître DAYRE, notaire à BOLLENE (84)

Demeurant LES THOULES 74360 CHAPELLE-D ABONDANCE (LA)

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS 1/9

Monsieur CHAUVET Emmanuel Denis François

Né le 25/10/1976 à NIMES (30)

Marié à Madame GRANIER Audrey le 22/01/2000 à NIMES (30)

Demeurant 4 RUE ALPHONSE DAUDET 30190 SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES

Du chef de CHAUVET Jean-Marie :

USUFRUITIER 1/3

Madame VERDU Claudette

Née le 25/02/1943 à LE MONTEIL (15)

Veuve de Monsieur CHAUVET Jean-Marie

Demeurant 1 PL DU CHATEAU 30230 RODILHAN

Liste des propriétaires

ZAC RODILANUM - COMMUNE DE RODILHAN

RODILHAN

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS 1/12

Madame CHAUVET Marie-Josèphe, Française

Née le 27/03/1961 à NIMES (30)

Divorcée de Monsieur Jean GROSJEAN par jugement du TGI de BRIEY rendu le 05/03/1987.

Mariée en secondes noces avec Monsieur BARBESSA Jean-Marc le 27/03/1991 à NIMES (30) ; contrat de mariage reçu le 16/04/1991 par Maître DUGAS, notaire à NIMES (30).

Demeurant 6 RUE DU 19 MARS 1962 30510 GENERAC

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS 1/12

Monsieur CHAUVET Laurent Pierre Jean

Né le 07/06/1964 à NIMES (30)

Célibataire

Demeurant 8 RUE DE LA PLACETTE 30190 MOUSSAC

NU-PROPRIETAIRE INDIVIS 2/12

Madame CHAUVET Camille Dominique Romain

Née le 02/12/1979 à NIMES (30)

Célibataire

Demeurant 1 PL DU CHATEAU 30230 RODILHAN

*Lors de l'enquête parcellaire, le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R. 131-7 du Code de l'Expropriation (Art 5 – pour les personnes physiques – ou Art 6 – pour les personnes morales - du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955). Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 modifié pris pour l'application du décret du 4 janvier 1955, conformément aux dispositions de l'article R. 132-2 du Code de l'Expropriation.*

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	N°	
AE	246	Terre Sol	Rodilhan		3	246	52677	/	/	
ZA	32	Terre	Rodilhan		1	32	3780	/	/	
						Total	56457			

Liste des propriétaires

ZAC RODILANUM - COMMUNE DE RODILHAN

RODILHAN

Origine de propriété

- Attestation après décès de CHAUVET né le 12/08/1936 dressée le 29/06/2007 par Maître PELLOUX PRAYER, notaire à NIMES, et publiée au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 10/08/2007 volume 2007P n°9850. Droits transmis 1/3 indivis. VERDU donataire de l'usufruit et CHAUVET nés 27/03/1961, 07/06/1964 et 02/12/1979 héritiers d'1/12 chacun. CHAUVET née le 02/12/1979 légataire d'1/12 supplémentaire.
- Donation de CHAUVET né 20/05/1943 suivant acte du 31/12/2004 dressé par Maître CHEVALIER, notaire à NIMES, et publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 01/02/2005 volume 2005P n° 1347 et attestation rectificative du 31/12/2004 par Maître CHEVALIER, publiée le 18/04/2005 volume 2005P n°4719. Donation d'1/3 indivis au profit de CHAUVET nés 05/05/1969, 23/04/1973 et 25/10/1976. Réserve d'usufruit et du droit de retour, interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, exclusion des biens donnés de la communauté des donataires.
- Attestation après décès de CASINI née le 12/12/1908 dressée le 23/05/2002 par Maître CHEVALIER, notaire à NIMES, et publiée au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 17/06/2002 volume 2002P n°6699. Héritiers CHAUVET nés 12/08/1936 et 20/05/1943 pour 1/3 chacun et BERNARD nés 01/12/1957, 29/06/1961, 21/01/1963 et 17/12/1964 pour 1/12 chacun.

Pour la parcelle AE 246 :

- Division parcellaire suivant acte de donation du 26/01/1995 dressé par Maître CHEVALIER avec la participation de Maître PELLOUX-PRAYER, notaires, et publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 15/02/1995 volume 1995P n°1751. La parcelle AE 5 est divisée en AE 245 et AE 246.

Liste des propriétaires

ZAC RODILANUM - COMMUNE DE RODILHAN

RODILHAN

PROPRIETE 002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE  
COMMUNE DE RODILHAN  
SIREN N°213003569  
Adresse à la Mairie - 30230 RODILHAN

*Lors de l'enquête parcellaire, le propriétaire concerné n'a pas satisfait aux obligations visées par l'article R.131-7 du Code de l'Expropriation (Art 5 – pour les personnes physiques – ou Art 6 – pour les personnes morales - du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).  
Application de l'article 82 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 modifié pris pour l'application du décret du 4 janvier 1955, conformément aux dispositions de l'article R.132-2 du Code de l'Expropriation.*

Mode	Référence cadastrale			Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
	Sect.	N°	Nature		Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	
	ZA	31	Lande	Rodilhan	2	31	500	/	
	AE	4	TAB	Rodilhan	4	4	828	/	
						Total	1328		

Origine de propriété

Acquisition suivant acte du 11/03/2011 dressé par Maître CHEVALIER, notaire à NIMES, et publié au service de la publicité foncière de NIMES 1 le 27/04/2011 volume 2011P n°5140.



Sous-préfecture d'Ales

30-2019-01-07-007

arrêté autorisation emprunt

*autorisation emprunt maison de santé protestante évangélique de Nîmes*



**Sous Préfecture d'Alès**  
Pôle des relations avec les usagers (PRU)  
Greffé départemental des associations  
[pref-associations@gard.gouv.fr](mailto:pref-associations@gard.gouv.fr)

Alès, le 7 janvier 2019

## Arrêté n° 19-01-07

### **Portant autorisation à l'association « Maison de santé protestante Evangélique de Nîmes » de contracter emprunt**

**Le Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur ;**

**Vu** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de ladite loi;

**Vu** le décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil ;

**Vu** le décret du 14 mars 1872 qui a reconnu l'association dite : « Maison de Santé Protestante Evangélique de Nîmes » comme établissement d'utilité publique, ensemble les statuts annexés ;

**Vu** la demande d'autorisation d'emprunter, présentée pour l'association par son président, en date du 14 juin 2018, les documents annexés à cette demande et notamment les pièces établissant la situation financière de cet établissement ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de l'association en date du 26 septembre 2013 signé par son président ;

**Vu** la notification de la proposition de prêt en date du 31 janvier 2018 par la Caisse des Dépôts ;

**Vu** l'arrêté conjoint ARS/Département du Gard, fixant la programmation pour la période 2017/2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et moyens tripartites des établissements accueillant les personnes âgées ;

**Vu** l'avis du Directeur départemental des Finances publiques du Gard du 12 novembre 2018 ;

**Vu** le courrier en date du 30 novembre 2018 du sous-préfet d'Alès demandant la production d'éléments financiers complémentaires à l'association ;

**Vu** le courrier en réponse en date du 21 décembre 2018, adressé par Monsieur le directeur de l'association « Maison de Santé Protestante Evangélique de Nîmes » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 30-2018-08-27-006 du 27 août 2018 donnant délégation de signature à monsieur Jean RAMPON, sous-préfet d'Alès ;

**Considérant** les pièces jointes à la demande ayant permis la compréhension du dossier par les services compétents ;

**sur proposition du sous-préfet d'Alès ;**

1/2

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** Le Président de l'association dite « Maison de Santé Protestante Evangélique de Nîmes », dont le siège social est situé 5 avenue Franklin Roosevelt à Nîmes (Gard) et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 14 mars 1872 de la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'Etat, est autorisé, au nom de cette association à contracter emprunt auprès de la Caisse des Dépôts dont le montant total s'élève à la somme de **7 295 776 €**.

Les sommes empruntées seront affectées au financement de la construction d'un EHPAD de 83 lits comprenant une unité d'accueil de personnes âgées dépendantes, une unité pour personne âgées désorientées et une unité pour personnes handicapées vieillissantes.

Un premier emprunt, concernant l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, d'un montant de **1 427 761 €** au remboursement duquel s'ajouteront les intérêts capitalisés de la phase de préfinancement, se décompose en trois prêts aux conditions suivantes :

- 294 790 € sur 40 ans au TEG de 1,35 %
- 262 504 € sur 60 ans au TEG de 1,85 %
- 870 467 € sur 40 ans au TEG de 1,85 %

le second emprunt, concernant la construction de l'EHPAD Clair Soleil, pour un montant de **5 868 015 €** au remboursement duquel s'ajouteront les intérêts capitalisés de la phase de préfinancement, se décompose en cinq prêts aux conditions suivantes :

- 227 487 € sur 40 ans au TEG de 1,35 %
- 786 304 € sur 40 ans au TEG de 1,35 %
- 106 504 € sur 50 ans au TEG de 1,35 %
- 3 598 234 € sur 40 ans au TEG de 1,85 %
- 1 149 486 € sur 60 ans au TEG de 1,85 %.

**Article 2** Le sous-préfet d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est inséré au recueil des actes administratifs sous le n° \_\_\_\_\_ et dont un exemplaire sera notifié à l'intéressé et adressé au Directeur départemental des finances publiques.

Le sous-préfet



Jean RAMPON